

C.C.A.S.
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*AIDE EXCEPTIONNELLE AU PERMIS DE CONDUIRE
Dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat*

Le C.C.A.S. a décidé de mettre en place une aide financière **exceptionnelle** au permis de conduire permis B) pour les jeunes **arthéziens** de 15 à 19 ans d'un montant de 100€ dans la limite de l'enveloppe allouée à cette opération.

Cette aide sera versée en 2025 pour des inscriptions réalisées entre le 01/07/2024 et le 30/06/2025

Le montant attribué sera versé directement à l'auto-école choisie qui attestera en retour de l'assiduité de l'élève.

Pour bénéficier de cette aide (réservée aux foyers fiscaux non imposables) merci de remplir le coupon ci-dessous accompagné des pièces justificatives demandées, le tout sous pli cacheté confidentiel à l'attention de la responsable du C.C.A.S. Isabelle ANDRIEU.

AIDE EXCEPTIONNELLE AU PERMIS DE CONDUIRE - C.C.A.S. ARTHEZ DE BEARN

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE du domicile :

Téléphone :

E-mail :

Pièces justificatives :

Copies :

- Attestation de l'inscription au permis de conduire de l'auto-école concernée
- Avis d'imposition des revenus 2023
- RIB de l'auto-école